

ASPIRINE

BULLETIN de la



SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Fondé en 1864

1/00

Vignette historique

Histoire de l'Aspirine au Grand-Duché de Luxembourg

Gust Altzinger / Paul Reckel

Introduction

En 1999 la firme allemande BAYER a célébré le 100^e anniversaire de la commercialisation de l'acide acétylsalicylique sous le nom d'ASPIRIN®.

- Le Séminaire d'Histoire des Sciences et de la Médecine du Centre Universitaire de Luxembourg,
- la Section des Sciences de l'Institut Grand-Ducal,
- la Société des Sciences médicales ont commémoré ce centenaire et ont eu l'honneur d'inviter à la conférence:

«HISTOIRE DE L'ASPIRINE au Grand-Duché de Luxembourg»

par

*Gust ALTZINGER, professeur hon.
Paul RECKEL, professeur hon.*

La conférence a eu lieu le mercredi 28 avril 1999 au Centre Universitaire de Luxembourg.

L'article suivant résume cette conférence qui comprenait deux parties:

I. L'acide acétylsalicylique

II. L'Aspirine au Luxembourg

Comme les lecteurs du Bulletin de la Société des Sciences Médicales constituent un public averti et hautement compétent en la matière, les auteurs ne donnent qu'un bref aperçu du principe actif de l'Aspirine.

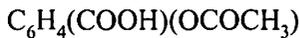
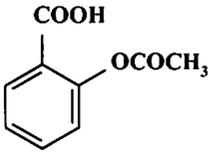
Ils préfèrent par contre se pencher davantage sur l'aspect historique du sujet qui comporte la réponse à deux questions essentielles, à savoir quand et comment l'Aspirine a été introduite au Luxembourg.



*Le premier
flacon
d'«ASPIRIN»
BAYER*

I. L'acide acétylsalicylique

L'acide acétylsalicylique est le principe actif de l'Aspirine



acide acétyl-2 benzoïque

L'acide acétylsalicylique est l'ester acétylique de l'acide salicylique.

Comme beaucoup d'autres médicaments, l'Aspirine a eu ***des précurseurs végétaux*** qui sont:

Salix alba

Saule blanc, Saule argenté
Weisse Weide, Silberweide
Wèd, Wedd, Weddebâm

Filipendula ulmaria ou autrefois ***Spiraea ulmaria***

Reine des prés
Mädesüss, Spierstaude
Wiesenkönigin
Wisekinigin

Le saule blanc est très répandu dans notre pays et la reine des prés pousse chez nous en abondance dans des prés humides ou marécageux.

La ***pharmacognosie*** nous renseigne qu'à partir de l'écorce de *Salix alba* on a isolé la salicoside ou salicine (un glucoside de l'alcool salicylique) et que les fleurs de *Filipendula* (*Spiraea*) *ulmaria* ont fourni l'aldéhyde salicylique et le salicylate de méthyle, substances qui ont servi de remèdes à l'époque.

Quant aux ***anciens botanistes luxembourgeois*** il importe de mentionner dans ce contexte:

Le professeur Edmond J. KLEIN qui, dans sa «Flora der Heimat», paru en 1897, énumère 20 espèces de saules dont *Salix alba* (pages 444-445) et il continue (page 447) «Wegen eines eigentümlichen Stoffes (Salicin) kommt die Rinde (Cortex salicis) als Fieberheilmittel in Anwendung».

Le médecin-naturaliste Dr. Ernest FELTGEN est l'auteur d'une publication sur les plantes médicinales indigènes, «Die einheimischen Heilpflanzen», parue en 1903. Il traite *Spiraea ulmaria* (page 192) et *Salix alba* dont l'écorce est utilisée entre autres comme fébrifuge.(pages 176-177).

Le bref aperçu historique qui va suivre montre comment on est arrivé à partir de substances extraites de végétaux au dérivé synthétique qui est l'acide acétylsalicylique.

De la plante au composé chimique

Hippocrate ~400 av. J.-C.

prépare un breuvage à partir de l'écorce de saule blanc qui agit comme anti-fièvre et antidouleur.

Paracelse 16^e siècle

émet sa «Théorie des signatures». (voir plus loin)

Leroux 1829

extrait la salicoside (salicine) à l'état cristallin à partir de l'écorce de saule.

Pagenstecher 1830

extrait le salicylate de méthyle des fleurs de la reine des prés, *Spiraea ulmaria*.

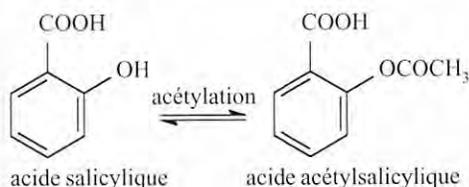
Löwig 1835

isole l'acide salicylique à partir de la même plante.

Piria 1838

obtient l'acide salicylique à partir de la salicoside.

Comme l'acide salicylique avait des effets secondaires très gênants pour l'organisme humain, on a pensé à acétyler l'acide salicylique.



Gerhardt 1853

réussit le premier à préparer de l'acide acétylsalicylique impur en faisant régir le benzoate de Na avec le chlorure d'acétyle.

Kolbe 1859

prépare l'acide salicylique à partir du phénate de Na et du dioxyde de carbone.

1874

élucide la structure de l'acide salicylique et met au point sa synthèse.

Felix Hoffmann 10.8.1897

réussit l'acétylation de l'acide salicylique en vue d'obtenir l'acide acétylsalicylique chimiquement pur; ce qui rend possible une production industrielle économiquement exploitable.



Felix
HOFFMANN
1868 - 1946

«**Naissance**»

de l'«**ASPIRIN**» BAYER

23.1.1899

Les «Farbenfabriken vorm. Friedrich BAYER & Co» à Elberfeld proposent le nom «ASPIRIN» pour le nouveau produit.

A	Acétyl
Spir	Spirsäure, Spiraea ulmaria
In	suffixe terminal en chimie

1.2.1899

«ASPIRIN» est déclaré comme marque de fabrique (Warenzeichen).

6.3.1899

«ASPIRIN» BAYER est enregistré sur la liste des marques de fabrique sous le numéro 36433 au «Kaiserliches Patentamt» à Berlin.

La commercialisation de l'Aspirine® débute.

27.2.1900

A la demande de la firme BAYER les USA (the United States Patent Office) accordent le brevet N° 644077 au Procédé de F. Hoffmann.

en 1900

La firme BAYER produit des comprimés à partir de la poudre d'acide acétylsalicylique.

en 1904

Les comprimés sont marqués de la croix BAYER.



Remarque: Il reste toutefois la question controversée de la «paternité» du brevet entre Felix Hoffman et Arthur Eichengrün; lire à ce sujet l'article paru au «Luxemburger Wort» du 29.9.1999: «Le père de l'Aspirine».

Le récit de l'histoire de l'Aspirine est souvent agrémenté d'un extrait de la «*Théorie des Signatures*» de Paracelse. **Paracelse** s'appelait Theophrastus Bombastus von Hohenheim; il était alchimiste et médecin en Suisse au 16^e siècle.

Nous ne voulons pas priver le lecteur de ces quelques lignes qui, aujourd'hui, nous paraissent amusantes.

Extrait de la *Théorie des signatures* de Paracelse:

«Tout ce que la nature crée, elle le forme à l'image de la vertu qu'elle entend y cacher.

Salix alba, cet arbre ne se porte bien que s'il vit au bord de l'eau, les pieds mouillés: c'est qu'il n'attrape pas froid. Selon la théorie des signatures, il devrait être capable de guérir

les refroidissements: grippes, fièvres, rhumatismes etc.

Et la partie active de l'arbre devrait être l'écorce, puisque c'est elle qui l'enveloppe et lui tient chaud. Ainsi la décoction d'écorce de saule devint-elle un médicament contre la fièvre.»

Ces quelques lignes nous confirmeraient donc que l'Aspirine a trouvé son origine dans l'écorce de saule.

Un peu de pharmacologie

L'Aspirine agissant comme
analgésique,
antipyrétique,
antiinflammatoire

et dans la suite comme
antiagglomérant

allait conquérir le monde pour devenir le «*Médicament du siècle*», «*das Pharmakon des Jahrhunderts*».

Rappelons que l'Aspirine a fait partie de la pharmacie de bord du projet Apollo 11 (1^{er} atterrissage sur la lune en 1969) pour parer à des maux de tête et des douleurs musculaires qui sont fréquents chez les astronautes.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails sur le mode d'action de l'Aspirine, mais une question est restée longtemps sans réponse satisfaisante, à savoir comment l'acide acétylsalicylique agit exactement dans l'organisme en tant que médicament.

En 1966 encore le «New York Times Magazine» écrivit: «ASPIRIN, the wonder drug that nobody understands».

Ce fut en 1971 que le pharmacologue britannique, le professeur **John R.**

VANE dévoila le *mécanisme d'action de l'acide acétylsalicylique*. Il fut récompensé du Prix Nobel de médecine en 1982 pour ses travaux remarquables.

En effet, Vane trouva que l'acide acétylsalicylique ralentit la synthèse des prostaglandines dans le corps humain.

Ce sont précisément les prostaglandines qui stimulent les récepteurs de douleur et qui sont ainsi en partie responsables de la transmission de cette sensation.

Elles jouent également un rôle dans la régulation de la température et dans les phénomènes inflammatoires du corps.

En outre l'inhibition de la synthèse des prostaglandines est susceptible d'empêcher l'agrégation des plaquettes sanguines et d'influer sur les affections vasculaires.

Qui dit synthèse des prostaglandines doit penser tout de suite aux enzymes qui catalysent leur biosynthèse.

Or cette synthèse, d'après VANE, nécessite l'intervention de l'enzyme *cyclo-oxygénase (cox)* dont l'activité catalytique est bloquée par l'acide acétylsalicylique.



Prof.
Sir John R. VANE

Il va sans dire que l'étude détaillée du mécanisme d'action de l'acide acétylsalicylique dépasse largement le cadre de cet exposé.

Qu'il soit permis de retenir qu'on a découvert en 1991 que l'enzyme cyclo-oxygénase présente deux variétés, le *cox-1* et le *cox-2*. En plus on sait que les deux *cox* mènent à des prostaglandines à fonction différente.

En 1994 VANE a expliqué que l'acide acétylsalicylique freine la synthèse de *cox-1* cent soixante fois plus fortement que celle de *cox-2*.

Ce fait pourrait permettre de synthétiser des médicaments qui, à base d'acide acétylsalicylique, bloqueraient, selon les besoins, *sélectivement* les deux cyclo-oxygénases tout en neutralisant respectivement les effets secondaires négatifs des deux.

II. L'ASPIRINE au LUXEMBOURG

1. Introduction de l'Aspirine au Luxembourg

Le 6 mars 1899 débute la commercialisation de l'Aspirine en Allemagne; rappelons qu'à cette date le produit «ASPIRIN®» est enregistré officiellement comme marque de fabrique au bureau des brevets à Berlin.

Qu'en est-il de la date d'introduction de l'Aspirine au Luxembourg?

Au début de leur recherche les auteurs du présent article ne disposaient d'aucune information sur l'apparition de l'Aspirine au Luxembourg.

Pour commencer, nous avons adressé une lettre accompagnée d'un petit questionnaire à des personnes et à des firmes luxembourgeoises susceptibles de nous donner une information ne fût-ce qu'approximative pour notre enquête. Nous avons voulu savoir par exemple quand l'Aspirine a été commercialisée au Luxembourg, vers 1900, ou avant, pendant ou après la 1^{ère} Guerre Mondiale, et sous quelle forme.

Notre démarche ne nous a pas fourni de résultat concret à l'exception d'une réponse du professeur Léopold REICHLING et que nous reproduisons ici:

«En 1915 mon beau-père, le pharmacien Aloyse FABER, ouvrit une pharmacie à Larochette. A cette époque, pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale, l'Aspirine figurait parmi le nombre restreint de spécialités médicales synthétiques dont il disposait. On peut

admettre que l'importation de l'Aspirine fut favorisée par l'Union Économique entre l'Allemagne et le Luxembourg (Zollverein).»

Le «Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois» (CPL) nous assurait également de son soutien. Il nous fit parvenir une importante documentation générale sur l'Aspirine. En plus, il entreprit des démarches exploratrices auprès de la maison BAYER et auprès des autorités luxembourgeoises et de particuliers avec lesquels il était en relations professionnelles. Ces prises de contact bien intentionnées ne furent pas couronnées de succès. Ainsi, nous avons p. ex. appris que la Division de la pharmacie et des médicaments auprès du Ministère de la Santé ne dispose pas d'informations antérieures aux années cinquante.

Le manque total d'informations personnelles, précises et fiables, concernant notre sujet, s'explique d'ailleurs par le fait que des témoins oculaires et auriculaires de l'époque en question ne sont plus en vie aujourd'hui.

Dans la suite nous avons poursuivi nos recherches durant des mois dans les archives du «Luxemburger Wort», à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque du Grand Séminaire, aux Archives Nationales et aux archives du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette. Nous tenons à remercier ici tous ceux qui nous ont aidés par leur aimable accueil et leur soutien généreux.

D'abord nous avons feuilleté les journaux du pays parus depuis 1899 jusque vers 1918, à savoir les éditions du

«Luxemburger Wort» et celles du «Luxemburger Zeitung».

Nous espérons ardemment rencontrer l'article qui nous aurait informé qu'un produit pharmaceutique nouveau, appelé «ASPIRIN», originaire de la firme allemande BAYER, était disponible dans nos pharmacies. En plus, nous aurions peut-être appris que ce produit remplacerait avantageusement les anciens médicaments salicylés pour combattre la douleur, la fièvre et les inflammations.

Il n'en fut rien. Cet article qui aurait pu paraître dans un journal luxembourgeois aux environs de 1900 ou un peu plus tard, nous ne l'avons pas déniché. Il reste encore à trouver, si toutefois il existe.

Dans la suite nous avons consulté nos *historiens nationaux*, qui par leur vaste savoir ont largement contribué à nous mettre sur une véritable piste.

Le professeur Gilbert TRAUSCH nous écrivit:

«...J'ignore si au début de ce siècle il fallait une autorisation des autorités luxembourgeoises pour la mise sur le marché d'un médicament. A l'époque notre pays faisait partie du Zollverein et j'imagine que l'Aspirine était vendue chez nous au même moment qu'en Allemagne puisqu'il s'agissait d'un seul marché.»

Le professeur Paul SPANG nous fit savoir:

«...Pendant les années que vous indiquez, l'«Hygiène publique et service sanitaire» tout comme le «Service des aliénés; hospices et orphélinats», la

«Bienfaisance publique» et le «Transport des cadavres» faisaient partie de la Direction générale des Travaux publics. Directeurs généraux Charles Richard (1896-1905), Charles de Waha (1905-1910).»

et plus loin:

«Je ne suis pas arrivé à trouver une date à partir de laquelle les médicaments avaient besoin d'être autorisés avant leur commercialisation. Je ne connais pas d'étude sur l'histoire de la pharmacie à Luxembourg.»

Ce fut le tour du «*Bulletin de la Société des Sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg*», dont la 1^{ère} publication remonte à 1864.

Heureusement M. Carlo HURY avait dressé en 1961 une table méthodique et analytique des matières contenues dans les bulletins parus entre 1864 et 1961 et nous y avons pu constater rapidement que ces bulletins ne contenaient aucun article sur l'introduction de l'Aspirine au Luxembourg.

Par contre, il y avait le bulletin de cette même société de l'année 1901 dans lequel nous avons trouvé **un arrêté du 25 février 1901, concernant le débit et la vente des drogues et des médicaments.**

Cet arrêté du 25 février 1901 disait ceci:

Le Directeur général des Travaux publics; ...

Sur la proposition du Collège médical;

Arrête:

Art. 1^{er}. – Les préparations énumérées dans la liste A annexée au présent arrêté ne peuvent être

débitées et vendues que dans les pharmacies.

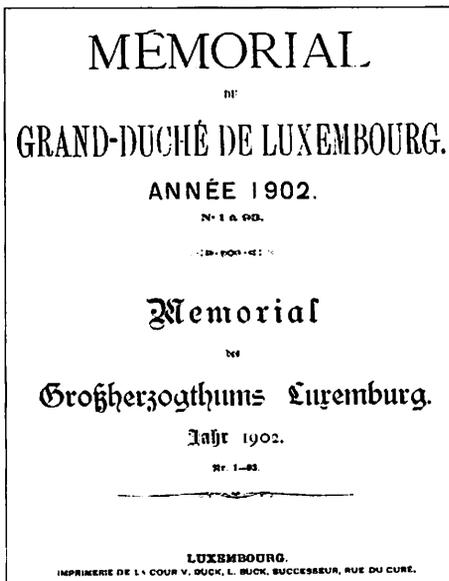
...

Art. 2. – Les drogues et produits chimiques énumérés dans la liste B ci-annexée ne peuvent être débités et vendus que dans les pharmacies.

Dans la liste A nous avons trouvé une poudre salicylée et du suif salicylé; dans la liste B qui énumère des substances chimiques définies, l'acide acétylsalicylique ne figure pas.

Notons que ce même arrêté est reproduit dans le *Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg* paru le 2 mars 1901. Ce fait nous a conduits à consulter dorénavant les volumes subséquents du Mémorial.

Le Mémorial de l'année 1902 sera révélateur.



Ce Mémorial de l'année 1902 contient d'abord un arrêté du 12 mai 1902 d'après lequel les pharmaciens luxembourgeois doivent suivre la 4^e édition de la pharmacopée allemande (ce qui est une conséquence de l'adhésion du Luxembourg au «Zollverein» (1842-1918).



Beschluß vom 12. Mai 1902, wodurch die vierte Ausgabe der deutschen Pharmacopäe eingeführt wird.

Der General-Director der öffentlichen Arbeiten;

Nach Einsicht des Art. 1 des IV. Reglements zur Königl.-Großh. Verordnung vom 12. October 1841;

Angelegen, daß die Deutsche Reichsregierung eine vierte Auflage der Pharmacopæa germanica veröffentlicht hat;

Beschließt:

Art. 1. Die Apotheker des Großherzogthums werden in Zukunft die vierte Auflage des Deutschen Arzneibuches befolgen.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß soll in's „Memorial“ eingerückt werden.

Luxemburg, den 12. Mai 1902.

**Der General-Director der öffentlichen Arbeiten,
R. Kischard.**

Ensuite nous y avons trouvé l'arrêté du 27 août 1902 fixant les taxes (=prix) des médicaments et applicables à partir du 1^{er} janvier 1903.

Dans le Mémorial, en date du 15 septembre 1902, apparaissent les noms si longuement recherchés, à savoir: *Acidum acetylosalicylicum* et *Aspirinum* avec leurs prix respectifs.



897



Memorial

des

Großherzogthums Luxemburg

M 64. Montag, 15. September 1902.

Entscheidung **Beschluß vom 27. August 1902, wodurch eine neue Liste der Arzneimittel eingeführt wird.**

Der General-Director der öffentlichen Arbeiten;

Grund Nach Einsicht des Art. 36 der Königl.-Großh. Verordnung vom 12. October 1841, über die Organisation des Medicinalwesens;

; Auf die Vorschläge des Medicinalcollegiums;

; Nach Anhörung des Staatsrathes;

Befchließt:

Bestimmung Vom 1. Januar 1903 ist die Liste der Arzneimittel festgesetzt, wie folgt:

Allgemeine Bestimmungen.

Art. 1. Wenn in der Liste für eine Substanz nur ein Preis festgesetzt ist, so dient dieser Preis als Grundlage zur Berechnung der Preise einer jeden verschriebenen Menge. Kosten z. B. 10 gr. einer Substanz 50 Centimes, so kosten 2 gr. 10 und 15 gr. 75 Centimes.

1 grs. Wenn für 100 gr. einer Substanz nur ein Preis festgesetzt ist, so werden die auf dieser Grundlage berechneten Preise von 200 gr. an um ein Fünftel ermäßigt. Z. B. wenn der Preis für 100 gr. 50 Centimes ist, so kosten 200 gr. 80 Centimes.

100 grs. Sind für verschiedene Mengen eines Arzneimittels verschiedene Preise festgesetzt, so wird der ermäßigte Preis erst bei Berechnung der nachst gemachten größeren Gewichtsmenge ein.

Remarque:

Quoique le Mémorial fût rédigé en français et en allemand, on n'a pu photocopier que la version allemande pour des raisons techniques.

Voici les prix tels qu'ils furent publiés dans ce Mémorial par l'arrêté du 27.8.1902:

Page 900	Quantité	Prix en francs et centimes
Acidum acetylosalicylicum	1 Gramm	0,06
idem	10 Gramm	0,55
Page 903		
Aspirinum	1 Gramm	0,20
idem	10 Gramm	1,25

Dans la suite des arrêtés analogues sont publiés dans le Mémorial, comme par exemple celui du 25 mai 1907 selon lequel les pharmaciens luxembourgeois sont tenus d'appliquer la taxe allemande de l'édition 1907. De même le change en francs et centimes de ces prix doit se faire d'après le cours 1 M = 1,25 fr.

Ci-dessous les prix publiés par l'arrêté du 25 mai 1907:

Page 342	Quantité	Prix en Mark et Pfennige
Acidum acetylosalicylicum	1 Gramm	0,05
idem	10 Gramm	0,20
idem	100 Gramm	1,50
Aspirinum	1 Gramm	0,15
idem	10 Gramm	1,00
idem	100 Gramm	8,05

Au cours de nos recherches, une publication officielle qui paraît annuellement, a suscité notre attention. Elle s'appelle:

«La Situation Sanitaire du Grand-Duché de Luxembourg pendant l'année ...»

Rapports du Collège médical et des médecins-inspecteurs.»

La publication de l'année 1907 présente dans le chapitre VII.- *Pharmacies* une ordonnance de l'Empire allemand du 17 décembre qui interdit entre

autres la vente de «l'Acidum acetylosalicylicum (Aspirin)» et de «l'Acetylsalicylsäure (Aspirin)» hors des pharmacies. Ceci permet de supposer que l'Aspirine est déjà implantée au Luxembourg.

Le professeur Jos. A. MASSARD nous a fait parvenir une note extraite de

Jos. ROBERT Tagebücher 1909-1917 édités par Jos. CAPUS et parus dans *Galerie*, Revue culturelle et pédagogique, 14 (1996) N° 4, p. 527-587.

A la page 576, Jos. ROBERT (1880-1918), professeur au Gymnase de Diekirch, écrit:

330 – Montag, 20. Dezember 1909

Arzt konsultiert. Erkältung. Die 2 Gramm Aspirin nehmen die Schmerzen in einer halben Stunde vollständig weg.

Min.: -7°, 8h30: +10°. Barometer: 732 mm.

Cette note n'est-elle pas une preuve supplémentaire que l'Aspirine était établie au Luxembourg au début du 20^e siècle?

D'après ce qui précède on peut conclure que l'Aspirine a été très vraisemblablement en vente au Luxembourg dès l'année 1902.

Passons en revue le tableau récapitulatif suivant:

Introduction de l'ASPIRINE au Luxembourg

1901 25.2.1901 Arrêté concernant le débit et la vente des drogues et des médicaments.

La liste A et la liste B énumèrent les produits qui ne peuvent être débités et vendus que dans les pharmacies.

L'acide salicylique, l'acide acétylsalicylique et l'Aspirine n'y figurent pas, à l'exception de poudre salicylée et de suif salicylé.

1902 27.8.1902 Nouvelle fixation des taxes des médicaments.

Aux pages 900 et 903 du Mémorial apparaissent l'acidum acetylosalicylicum et l'aspirinum.

L'Aspirine est en vente dans les pharmacies au Luxembourg.

1903 19.2.1903 La liste A et la liste B énumèrent les médicaments qui ne peuvent être vendus librement dans les pharmacies.

L'acide acétylsalicylique et l'Aspirine n'y figurent pas.

L'Aspirine peut donc être vendue librement en pharmacie.

1907 17.12.1907 La vente de l'Aspirine hors des pharmacies est interdite.

Nos investigations se sont poursuivies.

A la Bibliothèque Nationale nous avons trouvé une publication du «Luxemburger Apotheker-Verein».

A la date du 22 mai 1916 le «Luxemburger Apotheker - Verein» (H.GUSENBURGER, président / A. KUBORN, secrétaire) publie ses prix de vente en Mk et Pf pour environ 700 produits pharmaceutiques, dont font partie également les produits salicylés suivants:

Acide acétylosalicylique, acide salicylique, Aspirin, Aspirintabl. «Bayer».

Ci-dessous les produits salicylés, leur conditionnement et leur prix en Mark et Pfennige publiés en 1916 par le «Luxemburger Apotheker-Verein».

Produit salicylé	Quantité	Mk. Pf.
Acid. acetylo-salicyl.	1 Gr.	0,10
idem	10 Gr.	0,95
idem	100 Gr.	7,50
Acid. salicylic.	1 Gr.	0,10
idem	10 Gr.	0,75
idem	100 Gr.	6,20
Aspirin. Frs. tabl.	1 Tube	0,85
Aspirintabl. «Bayer»	1 Tube	1,50
Aspirin	1 Gr.	0,25
idem	10 Gr.	1,85
idem	100 Gr.	15,00

Luxemburger Apotheker-Verein.

Luxemburg, den 22. Mai 1916.

Verkaufspreise



		Mk. Pf.
Acid. acetylo-salicyl.	1 Gr.	0,10
" "	10 Gr.	0,95
" "	100 Gr.	7,50
Acid. salicylic.	1 Gr.	0,10
" "	10 Gr.	0,75
" "	100 Gr.	6,20
Anginapastillen Neumeyer	1 Sch.	3,00
Arhowinkapseln	50 Stück	5,75
	25 "	3,90
Anusol-suppositorien	1 Sch.	4,80
Antipyrin	1 Gr.	0,15
" "	10 Gr.	1,40
" "	100 Gr.	11,25
Aperitolbonbons	16 Stück	2,10
	48 "	4,80
Aperitoltableten	1 Sch.	1,65
Arsenferratorose	1 Fl.	3,20
Amphotropintableten		2,35
Anaesthesin	0,10 Gr.	0,10
" "	1 Gr.	0,75
" "	10 Gr.	6,20
Analges. coff. citric.	1 Gr.	0,15
" "	10 Gr.	1,40
" "	100 Gr.	11,30
Antipyrin, salicylic.	1 Gr.	0,10
" "	10 Gr.	0,95
" "	100 Gr.	7,50

2. Expansion de l'Aspirine au Luxembourg entre 1920 et 1940

Les recherches continuèrent aux archives du «Luxemburger Wort» en vue de suivre l'évolution du marché pharmaceutique en produits salicylés après la 1^{ère} Guerre Mondiale.

En 1918, le Luxembourg quitte le «Zollverein» pour entrer en 1921 dans l'«Union Economique Belgo-Luxembourgeoise» (UEBL). L'importation de marchandises par l'intermédiaire de la Belgique fut ainsi favorisée, tandis que l'influence économique de l'Allemagne déclinait pour reprendre plus tard.

Par souci chronologique nous devons encore signaler deux articles parus dans le «Luxemburger Wort» en 1920; nous les reproduisons sans commentaire.

Etwas vom Aspirin.

Das Aspirin nicht ganz und gar ein harmloses Arzneimittel ist, hat schon mancher am eigenen Leibe erfahren, wenn auch von medizinischer Seite darauf aufmerksam gemacht wird, daß ein großer Teil der Klagen auf Rechnung der Suggestion zu setzen seien. Da jedem Fall, meint ein Fachblatt, kann es im Hinblick auf die zahlreichen Aspirin-Verstüßler nur nützlich sein, wenn die von dem französischen Arzt Louis Fogele gemachte Erfahrung weiter bekannt wird, daß in acht Fällen nach dem Gebrauch von keineswegs übertriebenen Mengen Aspirin heftige Magenblutungen auftraten. Diese zeigten sich plötzlich und meistens bei Personen, die schon früher über ihren Magen geklagt hatten; es handelte sich also um Geschwüre, von deren Vorhandensein erst die von den chemischen Stoffen hervorgerufene Reizung Kenntnis gab. Es kann also nichts Schaden, wenn dem Arzt bei der Verwendung von Aspirin ein stärkeres Mißtrauen einräumt wird, als ihm viele Vertreter dieses Mittels zubilligen wollen.

"L.W." 15.4.1920

Die Meinung eines Arztes, das Aspirin betreffend.

Aspirin ist der Handelsname für mit Stärkemehl (um ein Plättchen herstellen zu können) vermischte Acetyl-Salicylsäure. Das Aspirin wurde während mehreren Jahrzehnts hauptsächlich in den verblödeten Häusern auf sehr großer Skala gebraucht. Obschon in der Pharmakopoe kaum ein noch so mächtiges Mittel besteht, hat es, wenn nicht in reinem Zustande genossen viele ernstliche Nachteile. Zu oft entgingen unzweckweise viele unter dem Namen Aspirin verkauften Plättchen freie Acetyl-Säure, ohne nur die andern Unreinigkeiten, welche selbst gesunden unsmeten Kranken, da sie auf das Herz wirken, den Magen erregen und die Verdauung stören, schädlich sind, zu erwärmen. Das zu medizinischen Zwecken gebrauchte Aspirin muß daher unbedingt rein sein und seine Reinheit sollte durch physische und physiologische Versuche strengstens geprüft werden.

Genasprin.

Natürlich entstanden aus diesen Gründen viele Nachfragen nach einem, reine Acetyl-Salicylsäure in reinem Zustande enthaltendes Fabrikat, dessen Reinheit und beste Beschaffenheit unbedingt verbürgt sein könnte. Um dieser Nachfrage Folge leisten zu können, ging die Genasprin-Gesellschaft noch weiter, indem sie ein Aspirin-Plättchen, reiner noch als vor dem Kriege, und das ein berühmter Arzt „das wirklich vollkommene Aspirin“ nannte, auf den Markt brachte. Sich von allen andern Fabrikaten unterscheidend, verdiente es auch einen andern Namen; darum wurde es „Genasprin“ genannt.

Achtung!

Das Fabrikat Genasprin, reine Acetyl-Salicylsäure ist in allen größeren Apotheken in kleinen Fläschchen mit 36 Plättchen zum Preise von Fr. 4.50 verkäuflich.

Die äußerste Verpackung trägt einen rotgoldenen Stempel mit Namen und Adresse der alleinigen Fabrikanten: Genasprin Ltd. (englische Erwerber der Sanatogen Co), 12, Chancery Street, London W. C. 1. Hauptvertretung für Belgien:

Maison Louis Santerre, 22, rue de la Glacière, Brüssel.

Sollten Sie einige Schwierigkeiten empfinden sich das echte Genasprin zu verschaffen, so schicken Sie bitte, den Betrag Ihrer Bestellung um Fr. 1.85 für Speditionskosten unmittelbar an den Vertreter in Belgien und die Zustellung wird sofort durch einen Apotheker Ihrer Gegend erfolgen.

Unentgeltlich.

Diejenigen Leute, welche unentgeltlich ein sehr belehrendes Büchlein über das „Genasprin“ zu erhalten wünschen, können sich unter Belohnung von 15 Ct. für Versandkosten, an den Vertreter in Belgien, wenden. 5611

"L.W." 8.12.1920

Vers les années trente, la firme BAYER a fait connaître son produit au public luxembourgeois par des annonces publicitaires. En même temps, elle s'est défendue contre des imitations et elle s'est orientée contre son principal concurrent au Luxembourg, à savoir le produit ASPRO. A propos d'ASPRO, qui contient le même principe actif que l'ASPIRINE, retenons qu'ASPRO fut fabriqué initialement par une firme australienne au nom de NICHOLAS (le 1er producteur d'ASPRO fut

George NICHOLAS & Co of Australia).

Dès 1930, ASPRO mène une campagne publicitaire volumineuse au Luxembourg, BAYER riposte d'une façon plus modérée.

Vont suivre quelques photocopies extraites du «L.W.» qui illustreront cette époque.



Es ist besser,

eine Krankheit zu verhüten als zu heilen." Diese Wahrheit ist auch Dir bekannt. Wohlan, Du kennst in den meisten Fällen den Beginn einer Erkältung und auch die ersten Anzeichen von rheumatischen Schmerzen.

Handle danach

und nimm frühzeitig Aspirine Tabletten, die Deinen Körper im Abwehrkampf gegen eingedrungene Krankheitserreger unterstützen. Darum sei Dir nochmals eindringlich gesagt:

rechtzeitig

Aspirine
Tabletten



Detail-Verkaufspreis: 8.75 frs.



Auf der Reise

sind Sie Erkältungsgefahren besonders ausgesetzt. Daher reisen Sie nie ohne Aspirine-Tabletten.



ASPIRIN
einzig in
der Welt

Verlangen Sie nur die Originalpackung mit dem Bayerkreuz und der Reglementationsmarke.



Erhitzt

und leicht bekleidet setzen Sie sich. Eine Erkältung ist oft die Folge. Nehmen Sie dann rechtzeitig Aspirine-Tabletten



ASPIRIN
einzig in
der Welt

Verlangen Sie nur die Originalpackung mit dem Bayerkreuz und der Reglementationsmarke.



MACHET AUS 'ASPRO' DAS HEILMITTEL Eurer Familie
Ihr spart Geld vermeidet Schmerzen und Krankheiten

« ASPRO » ist mehr als ein Heilmittel, es ist ein nationaler Wohltäter, willkommener Gast in jeder Familie, denn es bringt Heilung, Hoffnung, Mut und Vertrauen. Man muss seine Fähigkeit, den Schmerz in 5 bis 10 Minuten zu lindern, selbst erproben um es zu glauben. « ASPRO » bringt einen sanften Schlaf statt Schlaflosigkeit — hindert den Rheumatismus in einer Nacht — hält in 5 Minuten nervöse Schmerzen und Kopfweg auf. Jedermann kann « ASPRO » verwenden, die Kinder wie Ihre Eltern. Wenn Ihr euch nicht wohl fühlt oder wirklich krank seid, so nehmet zwei Tabletten « ASPRO » um das Uebel aufzuhalten. Es gibt entscheidende Gründe, weshalb « ASPRO » in so vielen Fällen Anwendung findet.

Beseitigt alle Schmerzen

Seraing, den 27. November 1929.
 Seit langem litt ich heftige Schmerzen in Rippen, dass es mir unmöglich war lange bei der Arbeit zu verbleiben. « Gewerkekrankheit » sagte der Arzt. Mit einigen Tabletten « ASPRO » sind diese Schmerzen vollständig verschwunden und nur die Erinnerung daran ist mir geblieben.
 J. DELVAUX
 Rue du Commerce, 55

Bewährte Arznei-Mittel

vor allem die

Aspirin-Tabletten Bayer

werden häufig nachgeahmt. Um sich vor Fälschungen zu schützen, fordere man stets die Originalpackung Bayer mit dem Bayerkreuz und dem Aufdruck „Aspirine“. Alle andern, besonders die vielfach im Handel befindlichen gefälschten gewöhnlichen Packungen weisen man zurück.

PICKAERT & GROLEE

Alleinvertreter für das Großherzogtum Luxemburg, Belgien und das Kongogebiet
 181, rue Verte, Brüssel-Nord





Immer wieder

kommen zahlreiche Nachahmungen von **ASPIRIN** in den Handel, die mit den echten **ASPIRINE**-Tabletten mitunter nur die Tabletten-Form gemeinsam haben und oft unwirksam, ja sogar schädlich sind. Es ist daher eine Notwendigkeit, sich stets vor Augen zu halten, daß es nur ein echtes

ASPIRIN

gibt.

Das unfehlbare Kennzeichen der echten **ASPIRINE**-Tabletten ist das eingestempelte Bayer-Kreuz auf jeder Tablette. Außerdem trägt die Verpackung gleichfalls das Bayer-Kreuz mit der Ihnen bekannten Reglementationsmarke.



Detail-Verkaufspreis: 8.75 frs.

Nous avons également parcouru les volumes du «*Luxemburger Marienkalender*» parus entre 1899 et 1940.

Retenons que nous n'y avons pas trouvé d'article sur l'introduction de l'Aspirine au Luxembourg; par contre, à partir de 1930, le nom d'«Aspirin» intervient dans les pages sur la santé.

Ainsi nous avons pu lire les passages suivants:

«Bei Erkältung: Warmer Lindentee mit einer *Aspirintablette*, Thermogewatte.» (1930)

«Der Verlauf der Grippe ist ja zur Genüge bekannt. Meist beginnt sie mit hohem Fieber, Kopfschmerzen und allgemeiner Mattigkeit. Gegen diese Allgemeinerscheinungen nimmt man bekanntlich *Aspirintabletten*, welche sich in diesen Fällen als ganz besonders wertvoll erwiesen haben.» (1934)

Aspirin hat sich bei Schmerzen verschiedenster Art, namentlich bei Glieder- und Muskelschmerzen, Kopf- und Zahnschmerzen, usw. ausgezeichnet bewährt.» (1936)

«Die Hausapotheke soll folgende Dinge enthalten:

unter anderen: *Aspirin* gegen Kopfweh und bei Erkältung.» (1940)

Dans les années trente, BAYER fait publier dans le «*Luxemburger Marienkalender*» des pages entières sur les effets bénéfiques de son produit.

En voici deux échantillons:



Gegen
Schmerzen
nur

ASPIRIN

das Produkt des Vertrauens

BAYER



ASPIRINE

Das Produkt des Vertrauens

gegen
alle Schmerzen
Erkältungen
Rheumatismus
Neuralgie usw

BAYER

Verlangen Sie auf die Originalpackung
mit dem BAYER-Wort
und der Magenta-Blutlinie achten.
Das Original wird fabriziert von Dr.
Kleinwächter in Wuppertal.

Finalement, nous avons encore trouvé une publication analogue dans le «Luxemburger Marienkalender» de l'année 1951.

3. Publications «récentes»

Le «Bulletin de la Société des Sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg» retient encore une fois notre attention.

En 1965 cette société publie un article intitulé

«L'ASPIRINE EST TOUJOURS DEBOUT»

de Bernard de Reynal et François Françon

Travail du Centre de Recherches contre le Rhumatisme
Aix-les-Bains

Bull. Soc. Sci. Méd. Luxembg., 102, 1965

En 1976 paraît un autre article fort intéressant et soigneusement rédigé par le Dr. Raymond SCHAUS, Service de médecine interne, Clinique Ste. Thérèse, Luxembourg:

«LES EFFETS INDESIRABLES DE L'ACIDE ACETYLSALICYLIQUE»

En voici la table des matières:

- Doses toxiques
- Doses thérapeutiques
- Interactions médicamenteuses
- Hémorragies
- Propriété ulcérogène
- Effet hypoglycémiant
- Influence sur l'excrétion de l'acide urique
- Effet allergisant

Complications obstétricales
Effet hémolytique
Effet antipyrétique

- Conclusions

Bull. Soc. Sci. Méd. Luxembg., 113, 1976.

4. Epilogue

La renommée de l'ASPIRINE n'est plus à faire.

En 1998 BAYER a produit 12,7 milliards de comprimés d'Aspirine. La production mondiale d'acide acétylsalicylique s'élève à 50 000 t par an.

Au Luxembourg, l'Aspirine s'est solidement implantée parmi les médicaments les plus consommés.

L'acide acétylsalicylique, avec les précautions d'usage, s'applique en trois doses différentes, à savoir:

- en dose faible pour empêcher l'agrégation plaquettaire,
- en dose moyenne pour réduire la fièvre, la douleur et les inflammations,
- en dose plus élevée pour traiter les affections rhumatismales.

Des recherches très poussées sont en cours depuis des années en vue de la fabrication de médicaments salicylés plus perfectionnés et encore plus tolérables par l'organisme.

Nous terminons avec le logo que la firme BAYER a publié pour célébrer le centenaire de son «ASPIRIN®».



5. Annexe

Les différents emballages de l'Aspirine au cours d'un siècle

Source: «Research» Das BAYER-Forschungsmagazin Ausgabe 6, November 1992

Die Entwicklung der Aspirin-Verpackungen



Deutschland, 1899



Deutschland, um 1919



Deutschland, um 1930



Frankreich, um 1900



Belgien, um 1928



Japan, um 1930



Deutschland, um 1912



Werbefahrzeug
Niederlande, um 1929



Niederlande, in den 30er Jahren



Japan, um 1930



Deutschland, um 1950



Arabischer Sprachraum, um 1965



Deutschland, ab 1934



Deutschland, um 1950



Deutschland, heute



Deutschland, um 1950



Frankreich, um 1955



Deutschland, heute



Nicht gesellschaftsfähig.

Inkontinenz macht einsam.

Der neue Standard in der Behandlung der Dranginkontinenz und der Mischform Drang-Streßinkontinenz.

Spasmo-lyt macht gesellschaftsfähig.

- hohe therapeutische Breite
- überlegene Verträglichkeit
- 2 x 1 Dragée täglich

SPASMO-LYT®

Spasmo-lyt®-Dragées, Hersteller: MADAUS AG, Köln, BRD; Zusammensetzung: 1 Dragée enthält: Trospiumchlorid 20 mg; weitere Bestandteile: Talkum, Stearinpalmittinsäure, Croscarmellose-Natrium, Calciumcarbonat (E 170), Eisenoxid (E 172), Macrogol 8000, Carmellose-Natrium, Lactose, mikrokrist Cellulose, Titandioxid (E171), hochdisperses Siliciumdioxid, Weizenstärke, Polyvidon, Saccharose, natürliche Wachse. Anwendungsgebiete: Zur symptomatischen Behandlung der Hyperaktivität des Detrusors (Überfunktion des Detrusors), die sich klinisch in • häufigem Harndrang und gehäuftem Blasenentleerungen untertags (Pollakisurie), • gehäuftem Blasenentleerungen nachts (Nykturie), • zwanghaftem (imperativem) Harndrang • unfreiwilligem Harnabgang mit oder ohne Harndrang einhergehend (Dranginkontinenz), äußert.

Gegenanzeigen: Überempfindlichkeit gegenüber Trospiumchlorid bzw. gegen die Hilfsstoffe. Mechanische Stenosen des Magen-Darm-Traktes, Prostataadenom mit Restharnbildung bzw. andere Stenosen der Urethra, paralytischer Ileus bzw. Subileus, Megacolon, Glaukom, tachykarde Herzrhythmusstörungen und Myasthenia gravis; Herzinsuffizienz, eingeschränkte Nieren- oder Leberfunktion, Harnwegsinfektionen; Kinder und Jugendliche unter 18 Jahren, da keine klinischen Erfahrungen vorliegen. Besondere Vorsicht ist geboten bei: Prostatahyperplasie und Reizblasensyndrom, wenn der Restharn gering ist bzw. wenn eine Überwachung des Restharns gewährleistet ist (siehe besondere Warnhinweise zur sicheren Anwendung). Schwangerschaft, Stillperiode: Aus tierexperimentellen Untersuchungen ist bekannt, daß Trospiumchlorid beschränkt plazentagängig ist und in geringen Mengen in die Muttermilch übergeht. Es wurden keine Hinweise auf Mißbildungen gefunden. Da keine Erfahrungen über die Anwendung beim Menschen während der Schwangerschaft und Stillperiode vorliegen, sollte Trospiumchlorid während der Schwangerschaft nur unter strenger Indikationsstellung angewendet werden. Während der Stillperiode ist abzustellen. Packungsgrößen 50 und 100 Drag. Abgabe: Rp, apothekenpflichtig.

hoyer-madaus

Vertrieb für Luxemburg: INTEGRALS.A.